

# INFORMATION RENOVATION SERIE TECHNOLOGIQUE S2TMD

« Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse »

# INTRODUCTION

# CALENDRIER DE LA REFLEXION SUR LA RENOVATION

Mai –  
Septembre  
2018

- Groupe de travail:
  - Ministère de la culture – DGCA
  - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse – DGESCO
  - IGEN
  - Inspection générale de la création artistique

Septembre –  
Décembre  
2018

- Rédaction des textes règlementaires

Janvier –  
Février 2019

- Commission spécialisée des lycées
- Formation interprofessionnelle
- Conseil supérieur de l'éducation

Février 2019

- 3 réunions d'information et d'échanges :
  - Représentants des parents d'élèves : FNAPEC
  - Représentants des directeurs de conservatoires: UNDC, SPEDIC-FA, Association des conservatoires de France
  - Représentants des enseignants de conservatoires: APFM, FFEA, anPAD, ANEDA, ProDA, CFDT

# LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA RENOVATION

Intervenants: DGESCO

# LA SÉRIE TMD AUJOURD'HUI



Créée en 1977, pour les élèves préparant une carrière d'instrumentiste ou de danseur



24 établissements



904 élèves



Une orientation à la fin du collège



Peu de possibilité de passerelles

# POURQUOI RÉFORMER CETTE SÉRIE ?

## ■ Peu de rénovation depuis 1977

- Evolutions marginales de l'arrêté règlement d'examen à compter de la session 2004 puis 2017 du baccalauréat
- Rénovations ponctuelles de certains programmes : sciences physiques (1990), mathématiques (2003)

## ■ Conserver un parcours identifié et adapté pour les élèves suivant une formation exigeante en conservatoire

## ■ Se conformer aux ambitions de la réforme des lycées

- Se rapprocher des pratiques réelles du terrain
- Donner plus de temps pour le choix d'une spécialisation
- Faire évoluer l'image de la voie technologique

## ■ Permettre une meilleure orientation des élèves afin qu'ils ne se trouvent pas enfermés dans une voie d'orientation dès la 2<sup>nde</sup>

## ■ Elargir le vivier d'élèves

# LES PRINCIPES DE LA RÉNOVATION

- Un nouvel intitulé lié à l'élargissement des enseignements au théâtre

TMD  S2TMD

- Un partenariat renforcée entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de la culture, entre lycées et conservatoires

- Signature d'une convention précisant
  - le projet pédagogique concerté mis en œuvre
  - L'organisation des temps de formation entre établissements partenaires
  - Des aménagements d'emploi du temps pour des formations complémentaires choisies
- Inscription des élèves au lycée et au conservatoire

- Un parcours commun avec les autres élèves en 2<sup>nde</sup>

Des enseignements communs en classe de 2<sup>nde</sup> GT

Un enseignement optionnel « culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre »

- Une architecture des enseignements du cycle terminal alignée sur celle des autres séries technologiques

Enseignements communs

3 enseignements de spécialité en classe de première / 2 enseignements de spécialité en classe de terminale

Enseignements optionnels

# LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

## ENSEIGNEMENTS COMMUNS

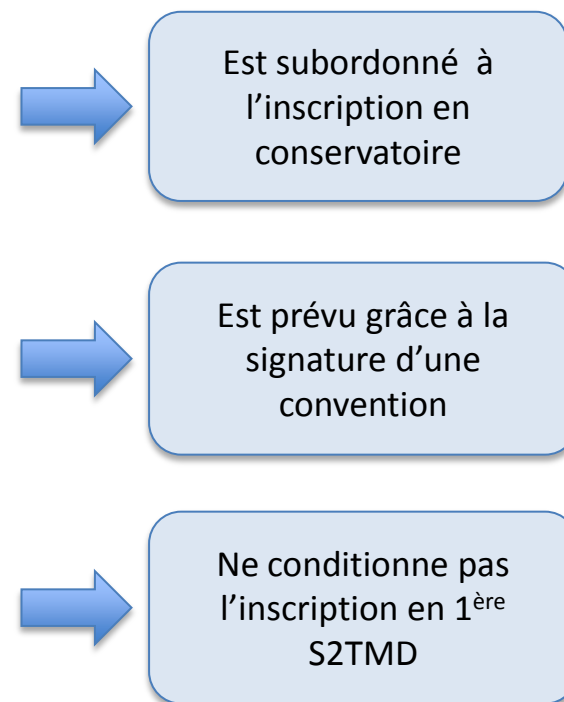
Français	4 heures
Histoire-Géographie	3 heures
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 heures
Physique-chimie	3 heures
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Education physique et sportive	2 heures
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30
Accompagnement personnalisé (c)	
Accompagnement au choix de l'orientation (d)	
Heures de vie de classe	

## ENSEIGNEMENT OPTIONNEL TECHNOLOGIQUE

Culture et pratique de la danse/ ou de la  
musique / ou du théâtre

6  
heures

Le suivi de l'enseignement  
optionnel :





# LE CYCLE TERMINAL S2TMD

## Enseignements communs

Français	3 heures en classe de première
Philosophie	2 heures en classe de terminale-
Histoire-géographie	1 heure 30
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 heures (dont 1 heure d'ETLV)
Education physique et sportive	2 heures
Mathématiques	3 heures
Accompagnement personnalisé (2)	
Accompagnement au choix de l'orientation (3)	
Heures de vie de classe	

Signer une convention

## Enseignements de spécialité S2TMD

Enseignement	Volume horaire en classe de première	Enseignement	Volume horaire classe de terminale
Economie, droit et environnement du spectacle vivant	3 H		
Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	5 H 30	Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	7 H
Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	5 H 30	Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	7 H

# EVOLUTION DES HORAIRES DE LA FORMATION ARTISTIQUE

	Parcours instrument		Parcours danse	
	TMD	S2TMD	TMD	S2TMD
En classe de seconde	10,5 h / semaine	6 h / semaines	11,5 h / semaine	6 h / semaine
En classe de première	10,5 h / semaine	11 h / semaine	10,5 h / semaine	11 h / semaine
En classe de terminale	10,5 h / semaine	14 h / semaine	10,5 h / semaine	14 h / semaine
Sur l'ensemble des trois classes	31,5 h	31 h	32,5 h	31 h

# TEMPS D'ÉCHANGES

# PRESENTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES

## Intervenants:

- Inspection générale de l'éducation nationale
- Inspection de la création artistique (MC – DGCA)

# NOUVEAUX PROGRAMMES

## ■ Des principes et des objectifs pour guider l'écriture

- Une formation artistique équilibrant les savoirs techniques et les connaissances culturelles dans le cadre horaire réglementaire
- Qui permette d'ouvrir des perspectives professionnelles au-delà de celles d'artistes professionnels
- Qui permette une diversité de parcours post baccalauréat, en formation supérieure puis dans le domaine professionnel
- Qui engage l'élève à interroger le sens de sa pratique artistique et la place qu'il lui confère dans son projet personnel
- Des enseignements jalonnés par la réalisation de projets individuels, collectifs, interdisciplinaires, associant des artistes professionnels

\*\*\*

- Des programmes qui s'adressent à la responsabilité pédagogique des équipes partenariales
- Laisant des marges de liberté significatives pour en assurer la mise en œuvre (*cf. convention – Projet pédagogique partagé*)
- Permettant d'orienter la politique de formation S2TMD des partenaires et répondre au mieux aux besoins des élèves
- Qui font la distinction entre la formation de « l'honnête artiste lycéen » garantie par les horaires propres aux enseignements spécifiques (option 2nd et S2TMD) et ce qui relève de compléments de formation que peuvent choisir les familles au sein des conservatoires (horaires S2TMD dont une partie est assurée par le conservatoire vs formation conservatoire hors S2TMD)

# NOUVEAUX PROGRAMMES

## ■ Un structure commune

- Des textes resserrés, évitant les redondances
- Pour chaque spécialité spécifiquement artistique, un seul texte programme sur le cycle terminal
- Mise à part la spécialité EDESV, une structure commune aux différents programmes, en seconde et en cycle terminal

## ■ Classe de seconde

Préambule commun aux trois domaines		
Danse	Musique	Théâtre
Bref préambule spécifique	Bref préambule spécifique	Bref préambule spécifique
Compétences travaillées	Compétences travaillées	Compétences travaillées
Modalités et démarches pédagogiques	Modalités et démarches pédagogiques	Modalités et démarches pédagogiques
Evaluation des apprentissages	Evaluation des apprentissages	Evaluation des apprentissages
Contenus – Volet 1 – Volet 2 – Volet3 – Etc.	Contenus – Volet 1 – Volet 2 – Volet3 – Etc.	Contenus – Volet 1 – Volet 2 – Volet3 – Etc.

# NOUVEAUX PROGRAMMES

## ■ Une structure commune

### ■ Cycle terminal

Préambule commun aux trois domaines et pour chacun aux deux spécialités spécifiques sur l'ensemble du cycle terminal + spécialité EDSV						
Danse		Musique		Théâtre		EDSV (classe de première)
<i>Parties communes aux deux spécialités</i>		<i>Parties communes aux deux spécialités</i>		<i>Parties communes aux deux spécialités</i>		
Préambule spécifique danse		Préambule spécifique musique		Préambule spécifique théâtre		Préambule spécifique EDSV
Compétences travaillées		Compétences travaillées		Compétences travaillées		- Thématiques de travail 1
Modalités et démarches pédagogiques		Modalités et démarches pédagogiques		Modalités et démarches pédagogiques		
Evaluation des apprentissages		Evaluation des apprentissages		Evaluation des apprentissages		
Parties spécifiques à chaque spécialité danse		Parties spécifiques à chaque spécialité musique		Parties spécifiques à chaque spécialité théâtre		
Spécialité 1	Spécialité 2	Spécialité 1	Spécialité 2	Spécialité 1	Spécialité 2	- Thématiques de travail 3
Contenus - Volet 1 - Volet 2 - Volet 3 - Etc.	Contenus - Volet 1 - Volet 2 - Volet 3 - Etc.	Contenus - Volet 1 - Volet 2 - Volet 3 - Etc.	Contenus - Volet 1 - Volet 2 - Volet 3 - Etc.	Contenus - Volet 1 - Volet 2 - Volet 3 - Etc.	Contenus - Volet 1 - Volet 2 - Volet 3 - Etc.	- Thématiques de travail 4  - Etc.

# NOUVEAUX PROGRAMMES

## ■ Horaires

### ■ En seconde comme en cycle terminal, les préambules communs précisent :

- Option seconde : « chaque établissement partenaire prend en charge *a minima* 40% du volume horaire total imparti à l'option. »
  - Soit environ 2h30 pour chaque établissement, 1 heure restant à affecter
- Spécialités spécifiques art cycle terminal (hors EDESV) : « chaque établissement partenaire prend en charge *a minima* 40% du volume horaire total imparti aux enseignements de spécialité Cultures et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales et Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale. »
  - Classe de première : soit environ 4h30 pour chaque établissement, 2 heures restant à affecter
  - Classe de terminale : soit environ 5h30 pour chaque établissement, 3 heures restant à affecter

### ■ En seconde comme en cycle terminal, les volets de contenus des programmes sont présentés de la façon suivante :

Volets	Proportions minimales de l'horaire global
Volet 1 (ou ensemble de volets)	Proportion 1
Volet 2 (ou ensemble de volets)	Proportion 2
Volet 3 (ou ensemble de volets)	Proportion 3
Etc.	
Horaire restant à affecter	Proportion 4

- Les équipes pédagogiques auront à répartir ces proportions horaires restantes en fonction du projet concerté et des besoins des élèves.



# NOUVEAUX PROGRAMMES – VOILETS DE CONTENUS

## ■ Danse & art chorégraphique

2nd	<b>Option culture et pratique de la danse</b>		
	Pratique de la danse		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation dans la discipline principale</li> <li>• Formation dans une discipline complémentaire</li> <li>• Ateliers d'improvisation et de composition</li> </ul>		
	Culture de la danse		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification du fait chorégraphique</li> <li>• Initiation à l'analyse chorégraphique</li> <li>• Identification des savoirs développés par l'expérience dansée.</li> </ul>		
	Cycle terminal	<b>Spécialité Culture et sciences chorégraphiques</b>	<b>Spécialité Pratique chorégraphique</b>
		Culture chorégraphique	Travail technique dans la discipline principale
		Culture musicale	Travail technique dans une discipline complémentaire
Sciences et connaissances sur le corps		Ateliers de pratique d'improvisation et de composition	

# NOUVEAUX PROGRAMMES – VOILETS DE CONTENUS

## ■ Musique

2nd	<b>Option culture et pratique de la musique</b>	
	Pratique individuelle et collective dans une discipline dominante	
	Formation musicale corrélée à la discipline dominante	
	Pratiques vocales collectives	
	Conception et réalisation de projets collectifs	
	Conscience corporelle, conscience vocale	
	Ecoute musicale : comparée, critique, analytique	
	Culture musicale et artistique : histoire, styles, références	
Cycle terminal	<b>Spécialité Culture et sciences de la musique</b>	<b>Spécialité Pratique de la musique</b>
	Histoire de la musique et des arts	Pratique soutenue dans une dominante
	Cultures et techniques musicales spécifiques liées à différentes esthétiques	Pratique collective dirigée/non dirigée reliée à la dominante
	Analyse musicale, techniques d'écoute	Création/invention
	Musique et numérique	Pratique vocale collective
	Acoustique	Connaissance du corps, conscience corporelle, conscience vocale, geste et posture
	Organologie	
	Sociologie des pratiques et de la diffusion de la musique (terminale)	

# NOUVEAUX PROGRAMMES – VOILETS DE CONTENUS

## ■ Théâtre

2nd	<b>Option culture et pratique du théâtre</b>	
	Pratique du théâtre	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à l'art du jeu théâtral.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approches de disciplines complémentaires : écritures textuelles et écritures scéniques, mises en scène, scénographies, technologies numériques et cinéma</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approches de disciplines associées : arts du cirque, marionnettes, théâtre gestuel, comédies musicales et théâtre musical, arts du récit.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approches d'autres disciplines : danse, musique, chant.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de projets de création.</li> </ul>	
	Culture du théâtre	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les grandes étapes de l'histoire et des théories du théâtre.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le théâtre dans l'histoire des arts.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les esthétiques contemporaines dans le champ du spectacle vivant. .</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notions et méthodes d'analyse de spectacles (dramaturgie, sémiologie, etc.).</li> </ul>		
Cycle terminal	<b>Spécialité Culture et sciences du théâtre</b>	<b>Spécialité Pratique du théâtre</b>
	Étude approfondie des périodes historiques du théâtre, des contextes de création et de leurs résonnances dans le théâtre contemporain	Formation approfondie à l'art du jeu théâtral
	Étude approfondie des théories du théâtre et de leurs résonnances dans le théâtre contemporain	Formation approfondie à l'interprétation
	Étude de leur rapport avec les autres arts	Techniques et pratiques
	Analyse de spectacles	Conception et réalisation de projets
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expression d'un jugement sensible et personnel</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondissement des notions et des méthodes d'analyse</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vocabulaire technique approprié</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raisonnement argumenté et structuré</li> </ul>	

# NOUVEAUX PROGRAMMES – THÉMATIQUES DE TRAVAIL

## ■ Economie, droit et environnement du spectacle vivant

Première	Sociologie des pratiques culturelles : quels sont les facteurs de différenciation des pratiques culturelles ?
	Économie de la culture et du spectacle vivant : quel est le poids de la culture dans l'économie et l'emploi ? Quelles sont les spécificités de l'économie du spectacle vivant ? Quels sont les objectifs et les évolutions de la politique culturelle ?
	Les réalités professionnelles du spectacle vivant : Quelles sont les réalités professionnelles du spectacle vivant ?
	Droit/approche juridique du spectacle vivant

# PRESENTATION DU MODELE DE CONVENTION

Intervenant : DGESCO

# OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Définir les obligations respectives de l'établissement scolaire et l'établissement d'enseignement artistique

Elaborer un projet pédagogique partagé

Prévoir les modalités d'affection et d'inscription pour l'enseignement optionnel et la série S2TMD

Organiser la scolarité et le suivi des études

Permettre un suivi de la série S2TMD

# QUI ÉLABORE ET SIGNE LA CONVENTION ?

- Modèle fourni par le ministère
- Adaptation par le lycée et l'établissement d'enseignement artistique
- Signature :
  - Le lycée
  - La commune ou l'intercommunalité
  - La direction régionale des affaires culturelles
- Visas :
  - L'académie
  - L'établissement d'enseignement artistique

# CONTENU DE LA CONVENTION 1/2

## ■ **Projet pédagogique partagé**

- Précise les horaires dévolus aux différents volets de contenus présentés par les programmes
- Défini les moyens horaires apportés par chaque partenaire
- Elaboré en fin d'année scolaire
- Publié sur les sites des établissements et communiqué aux familles

## ■ **Modalités d'affectation et d'inscription**

- Décision d'orientation du conseil de classe
- Affectation prononcée par l'IA-DASEN sur proposition du chef d'établissement
- Appréciation du niveau des compétences des élèves candidats par l'établissement d'enseignement artistique
- Inscription par le chef d'établissement
- L'enseignement optionnel en 2<sup>nde</sup> n'est pas une condition à l'inscription en voie technologique série S2TMD

## ■ **Organisation pédagogique et évaluation des apprentissages**

- Précise les paramètres à prendre en compte pour la réalisation de l'emploi du temps
- Possibilité de suivre un enseignement d'EPS aménagé en classe de 2<sup>nde</sup>
- Membres du conseil de classe et du conseil de l'établissement d'enseignement artistique



# CONTENU DE LA CONVENTION 2/2

## ■ Conditions d'assiduité

- Application des règlements intérieurs de chaque établissement
- Assurance de la continuité des séquences pédagogiques
- Possibilité de sanction disciplinaire dans chaque établissement

## ■ Suivi et bilan d'étape du partenariat

- Comité de pilotage et sa composition
- Rédaction d'un bilan annuel
- Publication du bilan

## ■ Date d'effet et durée de la convention

- Convention renouvelable dans la limite de 3 ans

## ■ Résiliation de la convention et litiges

# ECHANGES THEMATIQUES

# REFLEXION AUTOUR DE LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME EN ÉTABLISSEMENT

- Quelle information donner aux familles ? Par quel canal ?
- Quelles modalités de travail mettre en place avec les conservatoires pour:
  - Finaliser la convention ?
  - Instituer un comité de pilotage de suivi de la série ?
- Quel calendrier prévoir pour l'inscription des élèves en seconde et en première ?
- Comment constituer les classes et les emplois du temps en fonction des effectifs ?
- Quelles mesures transitoires prévoir si nécessaire à la rentrée scolaire 2019 ?

# MISE EN PLACE DU NOUVEAU PARCOURS ARTISTIQUE THÉÂTRE

## ■ Sondage initial - Quels établissements :

- Proposent un enseignement optionnel de théâtre aujourd'hui ?
- Proposent une option lourde théâtre en voie générale série L aujourd'hui ?
- Envisagent d'ouvrir un parcours théâtre en série S2TMD à la rentrée scolaire 2019 ?

## ■ Quel calendrier prévoir pour l'ouverture de ce parcours ?

## ■ Comment trouver la ressource enseignante et l'inviter à s'impliquer ?

## ■ Comment organiser les classes de la série S2TMD avec ce troisième parcours artistique ?

## ■ A quel vivier d'élèves s'adresser pour ce parcours ?

# MISE EN PLACE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ « ÉCONOMIE, DROIT ET ENVIRONNEMENT DU SPECTACLE VIVANT »

- Quels enseignants interviennent pour cet enseignement de spécialité ?
- Comment trouver la ressource enseignante et comment l'impliquer ?
- Comment s'organiser pour l'épreuve commune de contrôle continu de fin de 1<sup>ère</sup> ?
- Comment placer cet enseignement dans l'emploi du temps ?
- Comment faire appel à des intervenants extérieurs ?

# CONCLUSION

Intervenant : DGESCO

# CONCLUSION

## ■ Mobilisation de l'administration centrale selon le calendrier suivant :

- Publication des textes rénovant la série
- 21 mai : présentation et vote des programmes par le conseil supérieur des programmes (CSP)
- Du 22 mai au 28 mai : consultation sur les programmes
- 29 mai : présentation des programmes à la commission spécialisée des lycées (CSL)
- 13 juin : présentation des programmes au conseil supérieur de l'éducation (CSE)
- 27 juin (date indicative) : plan national de formation des équipes enseignantes, IA-IPR
- Septembre 2019 : mise en œuvre de la rénovation pour les classes de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup>

## ■ Action des chefs d'établissements

- Echanges possibles sur l'espace magistère
- Relais de l'information auprès des enseignants, des élèves et des familles
- Remontée à l'administration centrale des difficultés liées à la mise en œuvre de la réforme

## ■ Mesure du succès de la réforme

- Création d'une dynamique commune avec les partenaires de la culture
- Augmentation des effectifs de la série
- Pertinence des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur

Contact :  
MONTHEARD Mathieu  
mathieu.montheard@education.gouv.fr